

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
L'OT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE

EN FRANCE

Le budget. — L'incident du Maroc à la Chambre. — La Séparation. — Les grèves de Limoges.

Le Sénat a terminé l'examen du budget. Porté à la Chambre dès mercredi, son acceptation eût été facile sans l'énerme dans lequel la politique de M. Delcassé à l'égard de l'Allemagne jette la plupart des députés républicains. On craint que l'obstination du ministre des affaires étrangères à interpréter l'accord franco-anglais comme une menace contre des voisins puissants ne réussisse à déchaîner la guerre.

Or la cause de tout ce bruit, de toute cette agitation, c'est le Maroc que Guillaume II vient de visiter, et qui résiste à notre pénétration pacifique et qu'il faudra dompter par les armes si nous voulons trop précipiter les choses. Pour toutes sortes de raisons dont la plus noble est le respect de la vie humaine et des droits des individus, les députés socialistes s'opposent à une guerre. Jaurès et de Pressensé ont donc interpellé le gouvernement sur sa conduite à l'égard de l'Allemagne à propos du Maroc; et subsidiairement ils ont questionné M. Delcassé d'une part sur l'attitude à prendre à l'égard des Etats-Unis qui veulent aussi connaître des affaires de la France avec le sultan Abd-ul-el-Aziz et d'autre part sur les violations de neutralité commises par l'amiral Rodjessvenski en Indo-Chine.

Le ministre français a fait, comme toujours, des réponses vagues, imprécises sur ce ton sibyllin que la diplomatie française affecte toutes les fois qu'elle s'adresse à des parlementaires. La Chambre a paru mécontente et c'est alors que M. Rouvier est intervenu pour déclarer que l'initiative des négociations avait été prise par son gouvernement à l'égard des Etats-Unis et de l'Allemagne et qu'il n'y avait rien à craindre du côté du Japon puisqu'on veillait scrupuleusement au maintien de la neutralité en Extrême-Orient.

La discussion sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat se traîne et c'est surtout par la faute des républicains. Beaucoup manquent d'esprit de discipline ils ont proposé des contre-projets qui ont été repoussés en bloc et voilà qu'ils les présentent en détail, en amendements à propos de chaque article ou morceau d'article. C'est une faute grave et de la sorte de longs espoirs sont permis à l'Eglise.

Il est désormais certain que les vacances vont arrêter le travail parlementaire. Samedi la coalition des adversaires de la loi anticléricale, des indolences et des neurasthénies en quête de soleil et de grand air, selon le mot de Jaurès, obligera le gouvernement à licencier la Chambre. Pourtant on espère que d'ici là, l'article 4 sera achevé.

Or l'article 4 est essentiel; il est le noeud de la loi; c'est là que tout le système nouveau, d'après lequel fonctionneront les Eglises, est défini. Il s'occupe des fameuses associations culturelles et pour faire échec à son efficacité, MM. Georges Leygues et Ribot ont déjà préparé des amendements de traîtrise. Si donc la majorité tient à s'en aller en vacances avec la certitude du triomphe final, elle doit voter l'article 4.

Mais il ne faut plus d'incidents douteux comme celui qui a occupé toute la séance de mardi. Ce jour-là le ministre de l'intérieur eût à répondre devant le Parlement des actes de répression maladroite, commis à Limoges contre les grévistes porcelainiers.

On sait les origines du mouvement; elles peuvent se resumer en deux griefs: l'un contre un contre-maître accusé d'abus de pouvoirs sur certaines ouvrières et dont les ouvriers exigeaient le renvoi — l'autre contre le gouver-

nement dont on accusait la partialité, en mettant un général nettement réactionnaire, le général Tournier, à la tête de troupes qui pouvaient être obligées d'agir contre une ville foncièrement républicaine.

L'entêtement des patrons qui se solidarisèrent avec le chef du contre-maître incriminé et semble-t-il aussi l'affolement du préfet qui enleva la police de la ville au maire socialiste, a créé un conflit violent, véritable début de guerre civile. La troupe a marché, fusillé et le sang a été répandu: il y a un mort et plusieurs blessés dangereusement. Si l'échauffourée n'a pas fait plus de cadavres, c'est que les soldats ont presque tous tirés en l'air.

Il n'en est pas moins vrai que l'incident a fortement impressionné le pays et les grévistes. Aussi, tous les efforts sont tentés pour apaiser le conflit et comme l'enterrement de la victime n'a été l'occasion d'aucune colère, il est à prévoir que la ville de Limoges reprendra sous peu son aspect tranquille de cité travaillieuse.

### A L'ÉTRANGER

L'antialcoolisme en Belgique. — Au Maroc. — La guerre Russo-Japonaise. — En Russie.

En Belgique, une loi des plus intéressantes vient d'être votée. Par 127 voix contre quelques abstentions à peine, la Chambre a adopté un projet interdisant la fabrication, la vente, le transport et le débit de l'absinthe.

Voilà donc les Etats qui entrent, enfin, dans la lutte contre l'alcoolisme. Ce fait, pour n'être pas purement politique, aura néanmoins une portée sociale considérable. Il sera du plus haut intérêt de voir quelle influence cette interdiction aura sur l'alcoolisme.

Au Maroc, une rencontre a eu lieu aux environs d'Oudja entre les troupes du sultan et celles du prétendant. Ces dernières ont été repoussées, mais grâce à l'intervention de l'artillerie française.

On ignore jusqu'à présent les conditions et les circonstances dans lesquelles cette intervention s'est produite, si la section française était incorporée aux troupes marocaines ou si elle était indépendante. Il est possible qu'il s'agisse du droit de police reconnu à la France sur la frontière.

De l'Extrême-Orient aucune nouvelle précise. En Mandchourie, les opérations reprennent avec la fin de l'hiver et une bataille est encore possible. Mais toute l'attention des Russes est concentrée sur les évolutions de l'amiral Rodjessvenski pour atteindre Vladivostock ou vaincre Togo.

Pour l'instant la flotte s'est réfugiée dans la baie de Cameragne en Annam; elle attend sans doute l'escadre de Nebogalov qui peut la rejoindre dans la huitaine. Mais l'amiral japonais veille et manifeste déjà sa présence au Sud de Formose par des prises de navires charbonniers.

Il n'en est pas moins vrai que les forces des deux adversaires sont redevenues sensiblement égales. Les Japonais ont moins de cuirassés, mais plus de croiseurs et de torpilleurs. Il y a tout lieu de penser que pour rendre l'avantage à sa flotte, l'amiral Togo suivra sa tactique favorite: séparer les unités russes au moyen de vaisseaux légers qui prendraient l'offensive — et attaquer la nuit.

En Russie, vu la résistance obstinée du gouvernement aux réformes, l'esprit révolutionnaire s'accroît dans toutes les couches de la population. Tel fut notamment le caractère dont fut empreint le congrès national des avocats, qui s'était réuni malgré l'interdiction du gouvernement et qui ne se sépara que lorsque la force armée fut introduite dans la salle des séances. Les membres du congrès ont voté une résolution demandant une constitution démocratique.

LE FURETEUR.

## UN AMENDEMENT

Au cours de la séance de jeudi dernier, pendant la discussion du projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, M. Maurice Sibille a présenté un amendement que la Chambre a adopté par six voix de majorité, bien que la commission et le gouvernement se fussent prononcés contre l'amendement. Il est vrai que le ministre et le rapporteur n'avaient combattu l'amendement qu'avec mollesse et sans beaucoup de conviction; mais ils l'avaient combattu tout de même.

Là-dessus les adversaires de la Séparation mènent grand tapage. Il semble que tout est perdu pour nous, que tout est gagné pour eux. On croirait que le projet de loi tout entier est à terre et que l'amendement voté le ruine de fond en comble. Nos adversaires transforment ce vote, qui n'est même pas un succès pour eux, en un triomphe éclatant. C'est aller vite en besogne. Ils devancent leurs desirs, ces braves gens.

« La loi a reçu un terrible choc, s'écrie un collaborateur de M. Méline, dans la République Française. La loi est fêlée... La loi ne peut plus rester ce que l'on voulait qu'elle soit. Il faut changer tout le jeu. L'adoption de cet amendement prouve qu'il y a dans la Chambre une majorité inébranlable, pas sûre du tout de la légitimité et de l'opportunité de ce qu'on lui fait faire. Le vote d'hier est le premier symptôme des premiers remords... »

La loi est fêlée, dit le journal de M. Méline. Non. Ce qui est fêlé, c'est le cerveau de celui qui a vu tant de choses là où il y en avait si peu! De quoi donc s'agit-il dans cet amendement Sibille?

Est-il vrai que le principe de la loi ait reçu une grave atteinte et que, par cette disposition seule, tout le système de la commission et du gouvernement soit réduit à néant? S'il en était ainsi, les réactionnaires et les mélinistes, leurs amis, auraient en effet le droit de se réjouir. Mais, comme on va le voir, il s'agit de tout autre chose.

M. Paul Beauregard venait de déployer beaucoup d'efforts pour démontrer que la République est la déitrice de l'Eglise; que l'Etat n'a pas le droit de supprimer le budget des cultes. Il voulait empêcher le vote de l'article 2 du projet ou il est stipulé que la République ne reconnaît, ni ne salarie aucun culte. Après une victorieuse réplique du rapporteur et du ministre, la Chambre vota cet article à une forte majorité.

A plusieurs reprises, par des amendements insidieux, on tenta de la faire revenir sur ce principe. La majorité républicaine repoussa toutes ces tentatives dont la plus caractéristique était celle de M. Dansette, qui présentait une disposition par laquelle les départements et les communes pourraient voter des subventions annuelles aux associations culturelles pour faciliter l'exercice d'un culte... Rien ne put ébranler la Chambre. Le principe de la Séparation était voté et bien voté.

C'est alors que vint en discussion l'amendement de M. Sibille, qui est ainsi conçu: « Pourront, toutefois, être inscrites aux dits budgets (Etat, départements, communes), les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. »

Il aurait peut-être mieux valu que cet amendement ne fût pas voté. Mais il est certain que son adoption ne changera rien à la situation.

Le rapporteur et le ministre l'ont bien expliqué. Que l'amendement soit repoussé ou adopté, il est certain que les élèves des établissements de l'Etat, les hospitalisés des départements ou des communes, les prisonniers mêmes auront toujours le droit et le moyen de pratiquer leur culte. Il est bien

certain aussi que les prêtres, les pasteurs ou les rabbins qui donneront leurs services aux lycées, aux hôpitaux, aux asiles devront être payés sous une forme quelconque. Cela ne peut pas être considéré comme une dépense culturelle, comme une subvention au culte, pas plus qu'on ne peut considérer comme une subvention à la médecine les honoraires payés aux médecins qui donnent leurs soins à ces établissements.

Voilà, en substance, ce que disaient le rapporteur et le ministre. On voit-on là-dedans une fêlure au principe de la Séparation? Il s'agit simplement de la rémunération d'un service rendu, rémunération dont personne ne conteste la légitimité. Cet amendement n'a pas d'autre importance et nos adversaires auront beau faire, ils ne lui en donneront pas davantage.

Le vote à retenir de cette séance n'est pas celui-là. C'est celui par lequel la Chambre a adopté le premier paragraphe de l'article 2 qui pose en termes catégoriques le principe de la Séparation et qui, d'un seul coup, abroge tout le Concordat. Ce paragraphe a été voté par 340 voix contre 226.

Mais ni les réactionnaires, ni les mélinistes ne songent à le commenter. Emile LAPORTE.

### Chambre des Députés

Séance du 20 avril 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue la discussion de la proposition tendant à modifier diverses dispositions relatives au régime des boissons.

Après une vive discussion, l'article 7 qui concerne le transport de l'alcool d'un domaine rural à l'autre, sous la garantie d'un acquit à caution, est adopté.

Divers amendements sont rejetés, notamment celui déposé par M. Janet, demandant que les alambics des propriétaires fonciers, fermiers et métayers ne soient pas scellés.

L'ensemble de la loi est voté par 434 voix contre 130.

Séance de l'après-midi

Un crédit de 248,000 francs est voté pour la mission de Brazza au Congo.

La Chambre reprend la discussion du projet de séparation: on en est à l'article 4 qui a été modifié par la commission.

M. Ribot demande que la commission précise le caractère du nouveau texte de l'article 4.

M. Briand répond que le texte est conforme à l'esprit qui avait inspiré l'ancien article 4. Ainsi, dans la question de la dévolution des biens, elle se borne à prendre pour base l'état de fait actuel.

La commission n'a pas voulu proposer une formule plus précise, afin de laisser à l'Eglise catholique sa liberté d'évolution. Si une nouvelle organisation catholique se formait à côté de l'ancienne, le premier devoir de la nouvelle association serait de se constituer un patrimoine. La commission n'a jamais songé à donner le patrimoine des catholiques en prime au schisme. Il serait dangereux de dire dans la loi que la véritable association catholique, comme voudrait le faire dire M. Ribot, est celle qui est autorisée par l'évêque; ce système est bon sous le régime concordataire, mais il n'en serait pas de même sous celui de la séparation.

M. Vazeille demande la liberté pour les catholiques de s'associer pour l'exercice de leur culte et de faire valoir leurs droits sur le patrimoine collectif.

MM. Dumont, Ribot et de Ramel demandent qu'il sera compétent pour juger si l'association est conforme à l'organisation générale du culte.

M. Briand répond que ce sera le tribunal civil.

M. Auffray développe un amendement tendant à faire attribuer les biens des cultes aux Associations légalement désignées par les évêques: après discussion, cette motion est retirée.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain matin. Et la séance est levée.

Séance du 21 avril 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue la discussion de l'article 4 du projet de séparation.

M. Leygues dépose un amendement tendant à ce que dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la loi, les menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires, etc., disparaissent en tant qu'établissements publics et seront remplacés par une association.

M. Jaurès combat cette motion; pris d'une soudaine indisposition, il quitte bientôt la tribune.

M. Bandin lit son rapport sur le budget retour du Sénat.

Séance de l'après-midi.

M. Jaurès continue son discours sur l'article 4 qui, dit-il, est le noeud de la loi: il en demande le vote.

La Chambre reprend le budget dont l'ensemble est voté par 500 voix contre 48.

M. Deloncle pose une question au président du conseil au sujet de la neutralité de la France dans les eaux de l'Indo-Chine.

M. Rouvier répond que des ordres ont été donnés en conséquence.

La Chambre revient à la séparation. M. Noulens défend la motion de M. Leygues. M. Briand la combat.

Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Ribot, Bienvenu-Martin, Leygues, la séance est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

### Sénat

Séance du 20 avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Rouvier dépose le budget modifié par la Chambre.

Le Sénat vote le projet relatif à la répression des fraudes en matière de douanes et de sel.

M. Dubost donne lecture de son rapport sur le budget modifié par la Chambre.

Le Sénat avait apporté au budget voté par la Chambre 140 modifications; la Chambre en accepte 118; le Sénat maintient néanmoins certaines de ses modifications refusées par la Chambre.

Il décide d'introduire dans la loi de finances un article portant que nul fonctionnaire ne pourra être l'objet d'une mesure disciplinaire ou d'un retard de l'avancement à l'ancienneté que sur un rapport motivé préalablement communiqué à l'intéressé. Et la séance est levée.

Séance du 21 avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Antonin Dubost donne lecture du rapport supplémentaire de la commission des finances.

Le Sénat adopte sans discussion les deux crédits contestés et prononce la disjonction de l'article de la loi de finances relatif au Conservatoire des arts et métiers.

Sur l'article relatif aux notes secrètes, M. Millès-Lacroix développe un amendement transactionnel. Cet amendement n'est pas accepté et la disjonction de l'article est prononcée.

Le budget va donc retourner à la Chambre. La séance est suspendue.

A la reprise, le Sénat adopte tel quel le budget, retour de la Chambre. Il s'ajourne ensuite au 23 mai. Et la séance est levée.

### MOTS DE LA FIN

Dans un wagon en revenant de Nice un Marseillais:

« S'il y a beaucoup de poissons dans la Méditerranée... Mais je pense qu'il n'y a pas de mer au monde où il y en ait autant. Ah! Monsieur, sans le détroit de Gibraltar, ce serait bien autre chose... malheureusement, il s'en échappe toujours quelques-uns par là. »

Opinion de Rapinau sur la réforme de l'orthographe:

— Bravo! Bravo!... Plus on supprimera de lettres dans les mots, plus on économisera d'encre.

## Les troubles en Russie

On dément la nouvelle publiée hier d'après laquelle le chef de la police de Tchenstokhof aurait été empoisonné par les terroristes. Une cinquantaine de villages de la région de Kamenets et de Proskourof, en Podolie, sont en proie à l'agitation rurale. Les paysans contraignent les ouvriers des propriétaires à cesser le travail; leur attitude menaçante et leurs multiples violences nécessitent l'envoi de troupes. Cette nouvelle paraît d'autant plus grave que les paysans de la Podolie étaient cités jusqu'à présent comme parmi les meilleurs de l'empire, au point de vue de leur zèle au travail, de leurs sentiments patriotiques et de leur culture relativement avancée.

### Le meurtrier du grand-duc Serge

Durant tout le procès, l'attitude du meurtrier du grand-duc Serge a été extrêmement fière. Il a l'orgueil de l'acte accompli et déclare que, mis en liberté, il serait prêt à recommencer, son devoir unique étant d'obéir aux ordres du comité révolutionnaire. Sur ses trois avocats, on n'a permis qu'à deux de pénétrer dans la salle d'audience. Il leur a ordonné de ne point rabaisser son acte, et il a supplié sa mère, présente, de n'implorer aucune pitié.

Le président lui ayant fait observer qu'on n'a point le droit de tuer, que la vie humaine est sacrée, il a répondu qu'après le 22 janvier, on pouvait penser autrement.

Condamné à être pendu, Ivan Kolaëff réclame l'exécution sur une place publique, ainsi qu'il a exécuté lui-même, dit-il, le grand-duc. Mais on ne croit pas qu'il soit fait droit à cette demande.

### CELLES QUI CASQUENT

L'histoire du complot Tamburini n'a pas l'air d'amuser les réactionnaires et autres nationalistes. Ils rient, mais ils rient jaune, tout en continuant à déclarer que ce complot est l'œuvre de la police.

Mais alors, les officiers qu'on a tenté de suborner et qui apportent leur témoignage sont, eux aussi, de la police?

Dites donc, nationalistes, il faudrait tâcher de ne pas insulter l'armée!

Autre chose.

D'après des déclarations émanant de témoins ou d'inculpés, l'argent dont disposait le conspirateur Tamburini, avait été fourni par une dame connue et qui, récemment encore a fait parler d'elle.

Ici une réflexion douloureuse s'impose. Chaque fois qu'il s'agit de sauver la France et de donner pour cette œuvre patriotique les capitaux nécessaires, ce sont les femmes qui marchent. Les hommes ne donnent pas un sou.

Rappelez-vous l'aventure Boulanger. Trois millions furent dépensés. D'où sortaient-ils? Des tiroirs d'une duchesse.

Plus tard (c'était à l'époque du procès devant la Haute-Cour), l'acte d'accusation nous apprit que le duc d'Orléans ayant décidé de s'offrir une conspiration du coût de trois cent mille francs, la somme fut payée par trois dames.

L'une juive et autrichienne d'origine, avait épousé un autrichien naturalisé anglais; l'autre était italienne et la troisième vaguement suédoise.

Et la France apprit ainsi que maintenant, pour être sauvée, elle doit demander de Jeanne d'Arc à l'importation, bien plus, attendre son salut d'Israël.

Pour le moment, il est bien ennuyeux de constater que les femmes seules ont la foi, puisqu'il n'y a qu'elles qui payent.

Et c'est une honte pour les partis réactionnaires de vivre ainsi à leurs crochets. La casquette à trois points deviendrait-elle un emblème politique?



Théâtre National de l'Odéon.  
On annonce que M. Ginisty, directeur du Théâtre national de l'Odéon, se propose de renouveler cette année la tentative de décentralisation artistique faite en 1899, en parcourant avec sa troupe, dans le courant du mois de juin prochain, un certain nombre de villes.  
La ville de Cahors sera comprise dans l'itinéraire.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 avril 1905

**Naissances**  
Aillet, Georges-René, rue du Lycée 9.  
Dreulle, Simone-Alberte-Laurence, Boulevard Gambetta 40.

**Publications de Mariage**  
Tisscau, Aimé-Camille-Joseph-René, Négociant, et Lemaire Marie-Eugénie-Marguerite s.p.  
Ponconnet, Gaston-Jean, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, et Delfour, Marie-Cécile s.p.  
Perychou, Jean, tailleur d'habits, et Constans, Marie, s.p.  
Pebay, Jean-Baptiste, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne et Besse Marie-Jeanne s.p.  
Ferran Antoine, adjudant en retraite, et Couderc, Léonie-Marianne, repasseuse.  
Barel Jean, cultivateur, et Gaubert Mélanie, s.p.  
Malbec Eugène, peintre, couvreur, et Garry Marie, cuisinière.

**Décès**  
Bastide François, 76 ans, s. p. rue St-Barthélemy, 35.  
Sadoul Guillaume, ex-ébéniste, 80 ans, rue du Lycée, 33.  
Pradal Marie, 75 ans, s. p. à l'hospice.  
Peyrissac Jean, cultivateur, 42 ans, célibataire, à l'hospice.  
Fourès Jeanne, 16 ans, s. p. rue Blanqui.  
Meysen, Marie-Thérèse, 70 ans s. p. avenue de Toulouse 16.  
Buisson Guillaume-Gabriel, chauffeur, rue Feydel, 8.

**Musique du 9<sup>e</sup> de ligne**  
PROGRAMME DES 20 ET 23 AVRIL 1905  
Allegro Militaire X  
Si j'étais Roi (Fant.) Adam  
España (Valse) Waldeufel  
Rigoletto (Fant.) Verdi  
Coquelicot (Quadrille) Métra  
Allées Fenelon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

### Arrondissement de Cahors

**Cassagnes**  
Le pétitionnement. — Il n'y a rien eu à faire en faveur du pétitionnement qu'avait recommandé l'évêque Enard.  
A Cassagnes, celui qui eut l'honneur d'être le délégué du curé pour promener la feuille aux citoyens et citoyennes de la commune, a eu le désagrément d'être reçu d'une façon assez intempéste par ceux auxquels il osa présenter le papier de l'évêque.  
On le hua, on le conspu, on le bousculait à tel point qu'il s'en est dégoûté lui-même et qu'il n'a pas continué ses promenades à travers les maisons.  
C'était bien fait : la population républicaine de Cassagnes ne pouvait répondre que par un refus à ce pétitionnement stupide des cléricaux.

**Battue aux sangliers.** — Mercredi dernier, des propriétaires de Cassagnes revenant du travail, découvrirent le gîte d'une laie ; 6 marcarissins furent pris et emportés par eux, mais la laie ne put être atteinte.  
Les battues vont continuer dans le canton de Cazals, infesté par ces maléfiques animaux.

**Saint-Caprais**  
Nos cléricaux. — Nos cléricaux sont ennuyés, très ennuyés : ils n'ont pu réussir à tromper nos populations. En vain, ils ont fait promener le pétitionnement rédigé par l'évêque de Cahors, ils n'ont réuni qu'un nombre insignifiant de signatures.  
Malgré un racolage inouï, ils n'ont même pu obliger les jeunes à signer la feuille que leur présentait le délégué des curés.  
Ce pétitionnement, en effet, est tellement ridicule que même des catholiques pratiquants n'ont pas voulu s'y associer. Quant aux républicains, ils ont souri de pitié et ont renvoyé nettement les promeneurs de feuilles.

A Saint-Caprais, le succès des cléricaux ne sera jamais assuré et nous nous en félicitons.

**Procédés cléricaux.** — Un fidèle de la réaction nationaliste cléricale, candidat perpétuel, mais toujours malheureux, aux élections municipales, a promené à domicile la célèbre pétition, pour y recueillir la signature des protestataires contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.  
Avec ses apparences de pitié et de douceur, qui lui sont familières, ce monsieur a pu arracher quelques signatures aux plus naïfs. Certains (même des enfants), ont été poussés à signer le nom de ses illégitimes et des absents.

Un tel procédé, loin de satisfaire tout le monde, a mis en révolte la conscience des honnêtes gens qui se sont indignés et ont protesté énergiquement contre une pareille manœuvre.  
Nous connaissons bon nombre d'individus qui, furieux d'avoir cédé si naïvement aux instances de ce délégué des curés, se sont empressés d'aller retirer leur signature.  
Disons maintenant un mot de la pétition présentée au sexe faible.  
Tout d'abord n'oublions pas de mentionner que ce soin a été dévolu à une âme pieuse et pure qui, dans la crainte de comparaître un jour devant le Dieu Tout-Puissant, ne cesse de se mortifier

par le jeûne, l'abstinence et la prière pendant ce saint temps de carême.  
C'est elle, dis-je, accompagnée de son alter ego, qui a été chargée d'aller par monts et vallées, gravissant les collines et les côtesaux les plus escarpés porter la bonne parole et à y semer le bon grain.  
Mais nous osons douter du bon résultat de son entreprise, car le but poursuivi ne fait pas le moindre doute pour personne. Oui, ô ma belle âme, vous si pure, si noble, si naïve, si généreuse, si digne du rôle que vous avez rempli, vous ne songiez peut-être pas que le terrain que vous ensemenciez était un terrain aride et incapable de produire une abondante moisson.

Avant de vous livrer à une œuvre aussi ridicule, vous auriez dû réfléchir que la pression sur les consciences est un fait grave que Dieu certes ne permet pas.  
Aussi, Madame, contentez-vous à l'avenir de réfléchir un peu plus, et ne cherchez plus à faire parade de ce dévouement à une cause si ridicule.

**Albas**  
Envoi de témoins. — A la suite d'un article paru dans la *Dépêche*, à la chronique d'Albas, M. Constant s'étant considéré comme offensé, a envoyé deux de ses amis, MM. G. Pagès du Port et Mourguès, avec mission de demander rétractation ou réparation par les armes, au correspondant de ce journal.  
Celui-ci a déclaré qu'il n'avait aucune réponse à faire aux demandes de M. Constant.

**St-Géry**  
Le Comité cantonal radical de St-Géry réorganisé, tiendra sa première séance le dimanche 30 avril sous la présidence de M. Croq, maire de Bouziès, assisté de M. Raymond Cayla, maire de St-Géry, président et secrétaire provisoire. Cent huit adhésions des militants du parti sont parvenues au secrétariat. La liste en sera définitivement close mardi 25 avril. Des cartes personnelles d'adhérents fondateurs seront adressées aux membres du Comité et seront exigées à l'entrée à toutes les réunions.  
M. Louis-Jean Malvy, conseiller général du canton de Vayrac, fera une conférence sur l'organisation des Comités, le rôle et l'action du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste de Paris, auquel l'affiliation du Comité de St-Géry sera proposée, sur le programme, la solidarité et la discipline du parti.  
Cette conférence qui aura lieu à l'issue de la séance du Comité sera publique. M. Ernest Talou, conseiller général et M. Cayla, conseiller d'arrondissement, y assisteront.

**Arrondissement de Figeac**  
**Cajarc**  
On nous annonce que le Président du Comité républicain démocratique de Larnagol, ancien chantre de l'église de sa paroisse, promenait dimanche dernier dans toutes les maisons de Seuzac, la pétition de Monseigneur Emile Christophe Enard. Cela ne m'étonne nullement.  
Ce qui nous a surpris le plus c'est de ne pas avoir vu M. Cassayré en faire de même dans la ville de Cajarc.  
Voilà les représentants de M. Vival dans le canton.

**Un Prolo.**  
Double jeu. — Autrefois le président du Comité républicain de Cajarc allait avec affectation à la grand'messe, bravant publiquement les libres penseurs qui avaient voté pour lui.  
Dimanche dernier, M. A. Cassayré arrivait à l'église, son rameau à la poche et la prudente Yvonne sortait honteusement par la petite porte, cachant soigneusement son brin de laurier bénit.  
Peut-être M. Cassayré veut-il encore changer son fusil d'épaule ; mais il est trop simple d'aller à la messe du matin où personne ne l'aurait vu.  
Pour les réactionnaires, il va à la messe ; pour faire plaisir aux républicains, il se cache pour en sortir.  
On se demande quels sont ceux qu'il veut tromper.

Peut-être tout le monde.  
C'est ce que se sont dit ceux qui ont vu ce changement d'attitude.  
Piquefort a parfaitement le droit d'aller à la messe s'il le désire, de faire bénir son rameau, de s'abstenir aussi, tout cela le concerne, c'est vrai.  
Mais la belle Yvonne, président d'un Comité radical nous appartient, et il nous plaît de la signaler à la presse, puisque son ami le correspondant de la *Dépêche*, ne veut pas le faire.

Nous savons très bien que les articles du *Journal du Lot* n'ont pas l'air de plaire à M. Cassayré. A ceci nous répondrons que tous les articles qu'il faisait paraître dans le *Reveu du Lot* en 1897, sur des personnes honorables de Cajarc, ne faisaient pas non plus à cette époque les délices de tout le monde. Le moment de la Revanche est arrivé et nous en profitons.

**Figeac**  
Fêtes de Mai. — A l'occasion des fêtes de Figeac, la commission a organisé des courses vélocipédiques qui auront lieu le lundi 8 mai, à trois heures de l'après-midi :  
Locale, réservée aux jeunes gens au-dessus de seize ans : 1<sup>er</sup> prix, 8 fr., 2<sup>e</sup> prix, 5 fr., 3<sup>e</sup> prix, 2 fr.  
Locale, réservée aux membres du Vélo-Sport figeacois : 1<sup>er</sup> prix, 10 fr., 2<sup>e</sup> prix, 5 fr. et un diplôme ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs.  
Départementale : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. et un diplôme ; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr. et un diplôme ; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr. et un diplôme.  
Internationale : 1<sup>er</sup> prix, 60 fr. et une médaille ; 2<sup>e</sup> prix, 25 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr.  
Course d'honneur : Prix en objets d'art et accessoires de vélos.

Pour les courses départementales et internationale, le droit d'engagement sera de 1 fr. ; pour les pupilles de 50 c. Se faire inscrire chez M. Labouygue, libraire à Figeac.

**St-Jean Lagineste**  
A M. le curé de cette paroisse. — M. le curé Soulliac, de St-Jean-Lagineste publiait dimanche dernier dans la *Croix* une lettre contre un article du *Journal du Lot*, au sujet d'un compte-rendu d'une fête de St-Joseph qui eut lieu dans sa paroisse.  
Nous répondons dimanche même à cette lettre ; mais il y avait un point que nous n'avions pu relever.  
M. le curé écrivait ceci :

Et maintenant, une seule question. Je suppose que j'étre chez vous, dans votre maison. Je pénètre dans votre chambre, grâce à votre bienveillance, je m'empare d'un papier aperçu sur votre bureau et triomphalement je le mets en poche en disant : « ceci me servira un jour ou l'autre. »  
M. le curé n'est pas banal ; en effet cette observation est faite simplement parce que le *Journal du Lot* publia le 31 mars un prospectus dans lequel les organisateurs de la fête cléricale faisaient appel à la bourse des fidèles en faveur de l'œuvre de St-Joseph.  
M. le curé de St-Jean Lagineste a l'air de dire que ce prospectus a été dérobé.

Ah ça ! M. Soulliac, vous êtes donc comme un étranger chez vous ; vous ne savez donc pas ce qui y passe pour insinuer une telle chose.  
La vérité est que les prospectus en question sont distribués et donnés à qui les demande et les veut ; le concierge lui-même de la chapelle disait aux pèlerins et aux visiteurs : « Ces prospectus sont là pour être distribués. »  
Du reste, il n'a pas à se plaindre, car il a reçu à l'occasion de la visite de ceux qui nous ont transmis ce prospectus un pourboire de 1 fr. 50 !  
C'est clair, M. le curé, n'insinuez donc pas de vilénies, les républicains ne sont pas des cambrioleurs de chapelles pas plus qu'il ne violent la conscience de leurs semblables.

**LA RÉD.**  
**Leyme**  
Nécrologie. — M. Miret, directeur de l'Asile de Leyme, est décédé mardi à Leyme. Ses obsèques ont eu lieu vendredi au milieu d'un concours immense de population.  
Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à sa famille, à son frère, notre ami, M. Miret, maire de Florac, nos plus vives condoléances.

**Arrondissement de Gourdon**  
**Gramat**  
L'Homme-Canon. — On annonce l'arrivée de Bartlett, l'homme-canon des Folles Bergères de Paris, qui donnera dimanche 23 avril, à quatre heures de l'après-midi, une seule représentation extraordinaire dans son immense arène installée place du Champ-de-Foire.

**Beaumat**  
Lettre à Eudoxie Mordant de Labastide-Murat.  
Ma toute chère,  
Tu connais le dicton : « Qui mange du curé en cr... meurt. » Le député de l'Aveyron Massabau s'est chargé de le faire connaître à la Chambre. Il est probable que jusqu'à ces dernières années cette nourriture était des plus indigestes ; mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Les prêtres ont trop abusé de la crédulité des paysans, pour augmenter et maintenir leur puissance, aussi la grande majorité de ceux-ci ne croit plus maintenant aux sornettes qu'on leur débite.

Malgré les crailleries de l'évêché, malgré ses menaces et ses ruses, son vaste pétitionnement a fait fiasco. Aussi, il faut les voir, ces disciples du Christ et leurs créatures, se courber maintenant devant le ridicule, devant l'inévitable.  
Comme tu le dis, il y a encore des réunions dans les églises, réunions auxquelles les hommes seuls sont admis.  
Que s'y passe-t-il ? Je ne sais, et ne chercherai pas à le savoir, car, si autrefois le dicton cher à Massabau était vrai au figuré, maintenant il ne peut plus l'être qu'au propre ; et, comme nous n'avons nulle envie de mettre nos curés en civet ou à la rôtière, pour les ingérer ensuite, nous n'avons pas à rechercher s'ils sont ou non coriaces et de mauvaise qualité. Il nous suffit de savoir qu'ils sont maintenant dans l'impossibilité de nuire.

C'est la seule grâce que je leur souhaite. Ainsi soit-il.  
Je me mets à tes pieds.  
Jean MATRAQUE.

**Salviac**  
Adjudication. — Dimanche a eu lieu l'adjudication pour l'appropriation de l'école de filles. Huit soumissionnaires se sont présentés. M. Soulliac Guillaume, de Salviac, qui a consenti un rabais de 13 fr. 99 0/0 a été déclaré adjudicataire.  
Grâce aux nombreuses démarches de M. le Maire et malgré certains jérémiades, Salviac va être doté d'une école publique de filles, les travaux devant être terminés le 15 septembre prochain.

**Foire.** — Notre foire du 20 avril qui était toujours d'une grande importance laissait un peu à désirer, la pluie qui n'a cessé de tomber dans la matinée et sa coincidence avec la fête du jeudi-saint a bien nuï à sa tenue, malgré tout il s'est fait de nombreuses affaires sur les moutons gras et d'élevage, vente plus lente sur les bœufs et les veaux amenés en grand nombre sur notre champ de foire.  
La halle aux grains était bien pourvue en blé et pommes de terre du pays, le blé a valu 19 à 20 fr. l'hectolitre et les pommes de terre pour semence 8 fr.  
La volaille était très chère et assez rare, les œufs ont valu 0,50 la douzaine. Les marchands étalagistes ont fait de

nombreuses affaires et étaient très satisfaites.  
Pas d'accidents à signaler.  
**Enregistrement.** — M. Lacoste, receveur de l'enregistrement à Salviac, est nommé à Bonat (Creuse).  
Toutes nos félicitations pour cet avancement mérité.  
M. Châtain, surauméraire à Paris est nommé receveur à Salviac.

**Souillac**  
Répartiteurs. — Sont nommés, pour l'année 1905 :  
Répartiteurs titulaires : MM. Paul Gambert, conseiller municipal ; Paul Lebrade, négociant ; Gabriel Lajugie, conseiller municipal ; Louis Baspeyras, conseiller d'arrondissement ; Augustin Sclafar, propriétaire à Lachapelle-Auzac.  
Répartiteurs suppléants : MM. Eusèbe Belledent, négociant ; Pierre Veyrière, conseiller municipal ; François Albiat, négociant ; Jean Valade, propriétaire à Saint-Sozy ; Antoine Briat, propriétaire à Eyvigues.

**Bibliographie**  
Voici revenue la joyeuse fête de Pâques qui est aussi la fête du printemps, des premiers fleurs, des feuillages nouveaux ! C'est une occasion à cordiales invitations, à joyeux pique-niques entre amis où, le repas achevé, les coudes sur la table, on se conte de bonnes histoires parmi les nuages bleus qui montent des cigarettiers. Voulez-vous charmer vos invités en leur contant les plus intéressants récits qu'ils aient jamais entendus ?  
Lisez-les dans le numéro de *Mon Dimanche* qui paraît aujourd'hui la si vivante et si joyeuse reconstitution du

**Jour de Pâques à Rome**  
Il y a quatre cents ans  
(et les tribulations du nain Fischietto). Vous les ferez pouffer de rire ensuite en leur faisant entendre :  
**Le guide des jeunes filles qui ne veulent pas coiffer Sainte-Catherine ;**  
**Le banquet des Gargantuaes ;**  
**Le nain qui rosse le géant ;**  
**Jolis paternelles,**  
désopilants articles du même numéro.  
Vous leur ferez admirer une superbe page en couleurs :  
**L'âne rouge,** du célèbre dessinateur Willette.  
Vous les étonnerez délicieusement avec un exquis conte de Pâques :  
**Les coques de Pâques.**  
Et vous intéresserez jeunes et vieux en faisant défilé sous leurs yeux les plaques choisies d'un très curieux.

**Cuématographe.**  
Dans le même numéro, vous trouverez toute une page remplie de jeux, de contes joyeux et de belles images pour les enfants ; la suite d'un drame roman d'HENRY GREVILLE :  
**Perdue,**  
avec un résumé succinct des chapitres précédents qui permet de suivre immédiatement l'action, et  
**Un grand Concours**  
avec nombreux et superbes prix.

*Mon Dimanche* paraît tous les vendredis sur vingt pages, contient plus de cinquante articles illustrés et ne coûte que dix centimes !  
**HORACE** (Œuvres complètes, traduites en vers par M. Charles DELANOUE, ancien Juge d'instruction).  
Les littérateurs, et en général les bibliophiles, apprendront avec plaisir l'apparition d'un nouveau livre qui ne manque pas d'être apprécié, et dont le succès est certain, et s'affirme par une 2<sup>e</sup> édition.  
Les odes célèbres du grand poète latin, empreintes des sentiments nobles qui détachent l'homme de ses passions, pour lui donner une juste idée de sa dignité et de son rôle véritable ici-bas, sont de celles qui subjugent le penseur, le philosophe. M. Delanoue a pensé qu'une œuvre de cette importance ne pouvait être interprétée fidèlement que dans le langage des dieux. C'était évidemment le seul moyen de rendre à la traduction française la souplesse, l'élégance et le style imagé de la prosodie latine.  
La traduction d'*Horace* en vers (texte en regard), d'une conception hardie, initié le profane, qui n'a jamais décliné *rosa*, aux

bulletin financier

Toutes les Bourses européennes, sauf la nôtre, sont fermées aujourd'hui vendredi saint.  
Les affaires d'arbitrage faisant absolument défaut, le calme est complet et la

tenue des cours s'en est très naturellement ressentie.  
Faibles au début, notre 3% se relève en clôture ; on a coté 99.20 premier cours et 99.30 en fin de Bourse.  
Aucun changement dans la tenue des Sociétés des Crédit.  
Le Comptoir National d'Esc. mpte à 655 ; le Crédit Foncier à 735 ; le Crédit Lyonnais à 1126 et la Société générale à 642.  
Nos chemins ont baissé : le Lyon à 1410 ; le Nord à 1841 ; l'Orléans à 1555.  
Le Suez cote 4340 ; le Rio baisse à 1550.  
Les Fonds étrangers sont lourds ; l'Extérieure à 90,45 ; l'Italien cote 105,60 ; le Portugais, 68,60.  
Le Russe consolidé cote 80,30 ; le 3% 1891, 72,75.  
Le Turc reste à 88,85 ; la Banque Ottomane, 603.  
En Banque, la New-Kaffirs est bien tenue à 40 fr.

**La Vie Heureuse**  
Le numéro de Pâques de la *Vie Heureuse* offre à ses lecteurs la surprise de quatre planches en couleurs d'une actualité très mondaine, dues au spirituel talent d'Albert Guillaume et de Maurice Mahut. Bien actuel encore et illustré d'une profusion d'images pittoresques un curieux article sur la Semaine-Sainte au Carmel. Les salons de 1905 et les plus modernes portraits de femmes ; une délicieuse fantaisie de Franco-Noël : voyages de Pâques ; la Duse, cette merveilleuse artiste de la passion et de la vie ; les Princes héritiers d'Europe avec de curieux détails sur leur existence intime ; la duchesse de Rohan, aimable poète autant que grande dame accueillante, le Salon de la *Revue des Deux Mondes* où, parmi les souvenirs somptueux et artistiques de la famille de Beauharnais, Madame Buloz reçoit les hommes de lettres et les hommes politiques les plus éminents ; M<sup>me</sup> Jean Bertheroy, qui vient de publier la *Beauté d'Alouis*, cette admirable évocation de la vie antique ; quelques curieux détails sur la façon dont on peut diriger l'éducation de ses enfants, selon les traits de leur physiologie... On ne saurait tout citer ; ce numéro est infiniment littéraire et attrayant.

Abonnements : Paris et départements, 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N<sup>o</sup>, 50 centimes.

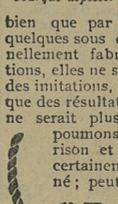
**BOURSE DE PARIS**  
RENTES ET ACTIONS  
AU COMPTANT ET A TERME

0/0.....cpt	99 35
3 Jouis. 1 <sup>er</sup> jan. 1905 tme	99 30
0/0 amor. Der. an. 1903. cpt	99 ..
3 Jouis. 16 jan. 1905. tme	.. ..
Banque de France.....cpt	3780
Action nom. jouis. 28 déc. tme	.. ..
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1305
500 fr. t. p. jouis. jan...tme	1307
Credit Foncier.....cpt	.. ..
500 fr. t. p. jouis. jan...tme	735
Credit Lyonnais.....cpt	1128
500 fr. t. p. jouis. 25 mars tme	1126
Société générale. jouis. avr. cpt	640
Est.....cpt	922
500 fr. t. p. jouis. nov...tme	922
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1420
500 fr. t. p. jouis. nov...ter	1416
Midi.....cpt	1422
500 fr. t. p. jouis. jan...tme	.. ..
Nord.....cpt	1836
400 fr. t. p. jouis. jan...tme	1840
Orléans.....cpt	1501
500 fr. t. p. jouis. avr. tme	1505
Ouest.....cpt	912
500 fr. t. p. jouis. avr. tme	.. ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme	614
Suez act. 500 f. t. p. j. jan. tme	4340
— 5 <sup>e</sup> civile.....jan. cpt	8165
Proc. Thomson-Houston. j. tme	804
Espagne extér. 4 0/0 avr. tme	90 45
Russe 4 0/0 1901.....mars cpt	88 40
— 3 0/0 1896.....fév. cpt	72 ..
Rio-Tinto.....jouis. nov. tme	1550
MINES D'OR	
Rand Mines.....	273 ..
Chartered.....	52 25
East Rand.....	213 ..

Toutes les Bourses européennes, sauf la nôtre, sont fermées aujourd'hui vendredi saint.  
Les affaires d'arbitrage faisant absolument défaut, le calme est complet et la

**Ne vous serait-il pas agréable d'aller mieux ?**

Vaudrait-il la peine de vous débarrasser de cette affection des pommions ? Oui, cent fois oui ! Eh bien, alors ! suivez donc la méthode qui a sauvé des milliers de malades souffrant des pommions, prenez de l'Emulsion Scott et, surtout, ne vous laissez pas aller à acheter, sous prétexte qu'elle est moins chère, une imitation de l'Emulsion Scott dans le fol espoir d'épargner 3 ou 4 francs. Quel que soit, en effet, le prix de l'Emulsion Scott, celle-ci est encore meilleur marché que toutes les autres car l'argent que vous y mettez vous rapporte une sûre guérison ; les imitations de l'Emulsion Scott sont de beaucoup plus chères, bien que par bouteille elles coûtent quelques sous de moins, car intentionnellement fabriquées comme imitations, elles ne sont bien en réalité que des imitations, et ne donnent vraiment que des résultats en imitation. Rien ne serait plus désastreux pour vos pommions qu'un soi-disant guérison et vous vous repentiriez certainement d'avoir ainsi lésiné ; peut-être achetant



**l'Emulsion Scott**  
diminuerez-vous la somme que vous avez en poche, mais ce que vous diminuerez surtout ce sont vos souffrances et votre guérison ne tardera pas. Au lieu qu'en achetant une imitation, vous aurez en poche un peu plus de monnaie, mais vous continuerez à souffrir et ne vous débarrasserez jamais de l'affection dont vous êtes atteint. Votre Docteur, votre Sage-femme vous diront que telle est l'exacte vérité.

**Essayez donc l'EMULSION SCOTT.**

Si vous désirez en recevoir franco un échantillon, envoyez-nous, tout en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT (Delouche & Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.



Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

14<sup>e</sup> ANNÉE **Bouillie "G. MARQUÉS"** 14<sup>e</sup> ANNÉE  
classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

**Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à**

- |  |   |                                     |
|--|---|-------------------------------------|
| MM.                                      | MM.   | MM.                                 |
| Cahors, E. Dézes, nég. rue J.-Caviole.   | Gramat, J. Darnis, négociant.                   | Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant. |
| Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac. | Cazals, Crouzat fils, négociant.                | Castelnau-Montraty, Buzenac, n.     |
| Albas, Cassan, négociant-épicière.       | Lacapelle-Marival, E. Guire, nég.               | Puybrun, E. Laussac, négociant.     |
| Figeac, Hébrard et Albe, négociants.     | Condat, Gouygou, négociant.                     | Lalbenque, P. Auset, négociant.     |
| Souillac, Maison Viot, Arestenc, suc.    | Bretenoux, Bombézy J <sup>ne</sup> , négociant. | Bélaye, V. Lacombe, négociante.     |
| Martel, Linol, négociant.                | St-Germain du Bel Air, Miquel, nég.             | Luzach, E. Lugan, négociant.        |
| Cajarc, Bonnet fils.                     | Lascabanes, Castes, négociant.                  | Salviac, Delmon, négociant.         |
| Quatre Routes, Fos fils, négociant.      | Anglars (Castelfranc), Bouysson.                | Lasbougue, Cayla, négociant.        |
| Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég. | Limogne, Garrigues, négociant.                  | Meysac (Corrèze), Condamine, nég.   |

## Chronique agricole

### POUR LES POIRES

Aux mois de mai et de juin, un grand nombre de poiriers présentent souvent un aspect lamentable, une bonne partie des jeunes tiges de l'année pendent flétries et noires, la végétation est arrêtée et des branches entières finissent par périr. L'impression, au premier aspect, est que l'arbre a reçu un coup de feu, et dans nos campagnes, les cultivateurs mettent le mal sur le compte du brouillard.

Le coupable est un tout petit insecte de la famille si dangereuse des charançons, le *Rhynchitus concis* des entomologistes. Avec beaucoup de ressemblance, quant à la forme, avec le charançon de la vigne, un rhynchite lui aussi, l'insecte qui nous occupe, mesure de 3 à 4 millimètres de longueur. Sa couleur est le bleu foncé, avec les antennes et le bec, sorte de trompe effilée, noirs. Il porte sur le corselet et surtout sur les élytres, quelques poils clairsemés, courts et fins, bien visibles à la loupe. La tête et le corselet sont bleus et couverts de petits poils foncés.

On peut arriver à le détruire avec un peu de persévérance. Il faut tout d'abord tenir les arbres très propres et les badigeonner de temps en temps pendant l'hiver avec un lait de chaux additionné de sulfate de fer, afin de détruire les adultes déjà nés en automne.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 65).  
Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

**Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 20)**

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-AN-

## GOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Paris à Tours.  
De Tours à Nantes.  
De Nantes à Landernau, et embranchements.  
D'Orléans à Limoges.  
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.  
De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.  
De Tours à Angoulême.  
D'Angoulême à Bordeaux.  
De Tours à Vierzon.  
De Tours à Montluçon.  
De Limoges à Agen.  
De Limoges à Montauban.  
D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, à Paris.

### BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Le Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

### PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Loz), il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit

à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

## PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE  
CAHORS

Directeur : **P. GARNAL**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE  
pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue blonde ambrée

de JOHN STREVESS, de Bergen (Norvège)

Vendue pure ou émulsionnée aux hypophosphites de chaux et de soude

Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

### LA PHOSPHODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

Prix les plus réduits

### MAISON DE CONFIANCE



Jeune homme ayant souffert de l'estomac pendant onze ans sans qu'aucun remède ait pu le soulager, ne mangeait plus, ne digérait plus rien; était devenu triste, mélancolique, réveur. Était atteint de gastrite et de dyspepsie compliquées d'ancien catarrhe bronchique et de palpitations de cœur, expectorait parfois du sang et souvent des crachats épais blancs jaunâtres, toussait beaucoup, se plaignait de points de côtes, de transpiration nocturne et de faiblesse générale. A pris 3 boîtes de Poudres de Cock et est complètement rétabli, mange bien, digère bien, ne tousses plus et a repris ses forces. C'est le plus puissant tonique pour l'estomac, les bronches, le cœur et les poumons. Les poudres de Cock se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies, ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressé à MM. De Cock et Cie, pharmaciens à Jeumont (Nord).

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie  
HORLOGER, BIJOUTIER  
JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE  
Fantaisie. — Articles de Religion  
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS  
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure  
Seul représentant de l'OMÉGA  
Seul représentant de

## ORFÈVRE CHRISTOPHE

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

## BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT  
livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer  
plus cher qu'ailleurs  
GRANDE BAISSE DE PRIX

## MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la

nouvelle installation de son **Salon de**

**Coiffure** (Hommes et Dames). Elle

pratique l'antiseptie comme aucune

maison de Paris ou de province ne la

fait encore et elle ne craint, de ce chef,

aucune concurrence. « **Tout pour**

**l'hygiène** » telle est la devise de la

Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

contre les Pellicules et la chute des

Cheveux. — Résultat garanti. Prix :

2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 :

3 fr.

## Atelier de Tapisserie

**JEAN MISPOULIÉ**  
TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

**11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS**

Vente et pose de papiers-peints. —

Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous

genres. — Confection de rideaux.

**TRAVAIL SOIGNÉ**

**PRIX MODÉRÉS**

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

Demandez partout les Lectures de

la Semaine, 15 c. le numéro.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

## FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

## CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR  
Camille de CENDREY

XV  
Plans et manœuvres

— Oui, je le pense; non seulement un, mais deux. Aussitôt que nous partirons, j'irai en avant et vous guiderai, tandis que l'un de vous devra se tenir un peu à l'arrière, pour annoncer tous les visiteurs qui se présenteront. C'est la seule manière de voyager en sûreté.

— Quels moyens pensez-vous que les sauvages emploieront? demanda Graham.

— Je crois qu'ils ne sont pas dans le voisinage, quoi qu'il serait diablement difficile de dire positivement où ils sont. Vous pouvez vous attendre à ce qu'ils se montrent avant que nous soyons bien loin d'ici. Ils se promèneront par-ci, par-là, dans les bois, jusqu'à ce qu'ils

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

aient découvert où nous sommes; et, alors, ils emploieront quelque ruse pour nous attirer dans une embûche, et je puis vous dire aussi que de plus fins que nous ont donné tête baissée dans leurs infernales machinations.

« Une heure plus tard, lorsque tous les préparatifs pour continuer la route furent terminés, Ina se réveilla. Le sommeil qu'elle venait de prendre l'avait grandement délassée, et les autres blancs se sentirent pleins de courage et d'espérance en voyant qu'ils pourraient marcher rapidement pendant la journée.

Le soin et la responsabilité de la petite caravane retombaient naturellement sur Haldige et sur Seth. Haverland qu'on chasseur fini et homme de forêt expérimenté, avait peu étudié les manières de combattre des Indiens, et, par conséquent, il manquait de cette vigilance toujours inquiète qui fait le succès des coureurs de frontières. Quant à Graham, il était assez prudent, mais il manquait aussi des leçons de ce grand maître : l'expérience. Seth et Haldige, placés ainsi en avant, se consultèrent pendant quelques minutes et arrêtèrent les mesures de précaution qu'il fallait prendre dans tous les cas. On décida tout d'abord qu'Haldige resterait à une centaine de pas en arrière et profiterait de toutes les occasions qui se présenteraient à lui pour surveiller les mouvements et l'approche de l'ennemi. La même surveil-

lance fut confiée à Seth, et c'est sur lui que reposait l'entière sécurité de la bande.

Haverland et Graham marchaient généralement à côté l'un de l'autre, Ina était entre eux, et ils étaient aussi circonspécts que si personne n'avait été chargé de veiller sur eux. Ils se permettaient rarement de causer, excepté pour échanger quelques mots.

Seth Jones était bien convaincu qu'il occupait le poste le plus périlleux; c'est donc lui que nous suivrons au milieu de ses aventures. Après être sorti de la vallée où ils avaient campé, les blancs devaient, pendant une distance considérable, traverser une forêt vierge sans colline ni vallée, assez bien garnie d'arbres touffus et de buissons épais. Si quelqu'un eût traversé par hasard le sentier que suivait Seth, le seul indice qu'il aurait eu de la présence d'un être humain aurait été une jeune tige cassée par-ci, par-là, ou l'ombre de son corps fuyant d'arbre en arbre, ou peut-être un coup de sifflet perçant qui ressemblait à celui d'un oiseau, lorsque le pionnier faisait un signal à ceux qui étaient à l'arrière.

Dans la matinée, il ne rencontra rien qui pût éveiller les soupçons; mais, à un moment donné, il arriva dans un endroit qui lui imposa tout à coup quelques craintes. Ce lieu était si favorable pour une embuscade, qu'il fit signe à

ses compagnons de s'arrêter, et il résolut de reconnaître parfaitement la localité avant de la leur faire franchir. Cet endroit paraissait avoir été primitivement le lit de quelque lac assez étendu, dont les eaux s'étaient taries bien des années auparavant, en laissant un sol riche et productif qui était alors entièrement recouvert de broussailles épaisses dont la végétation était luxuriante; mais on n'y voyait pas un seul arbre. Cette espèce de vallée était si bien inclinée, que, de l'endroit où il s'était arrêté, Seth pouvait la voir parfaitement. Elle avait environ deux cents pas de largeur et mille de longueur.

Seth resta longtemps à la parcourir des yeux et à examiner chaque endroit où il paraissait probable qu'un ennemi se tint caché. A peine si un seul point échappa à son œil pénétrant.

Pendant qu'il inspectait bien attentivement cette vallée, ses regards furent tout à coup attirés vers le centre, où s'élevait une légère colonne de fumée bleutée. Cette remarque embarrassa beaucoup notre ami. Il avait les habitudes curieuses et analytiques si généralement attribuées aux individus de sa race, et cet événement l'intrigua beaucoup; il devait, à son avis, cacher quelque chose de mystérieux. Ce n'était encore qu'une supposition, mais il résolut, avant de permettre à ceux qu'il dirigeait de s'aventurer dans la vallée,

de connaître le dernier mot de l'énigme. Son premier soin fut de retourner sur la piste pour rejoindre Haverland et Graham, auxquels il fit part de son intention. Cela fait, il repartit de nouveau en avant.

En arrivant à l'endroit où il avait d'abord découvert cet indice suspect, il s'arrêta un instant pour examiner derechef. La fumée se voyait encore un peu; elle s'élevait très lentement dans l'air, et était si légère que si son œil n'eût pas été si exercé, il l'eût cherchée pendant longtemps. Seth réfléchit un certain temps et finit par reconnaître qu'il ne pouvait comprendre ce qui produisait cette fumée sans se hasarder dans la vallée. Arrivé à cette conclusion, il n'hésita plus. Il descendit et entra dans les broussailles épaisses.

Lorsqu'il y fut complètement engagé, il détourna à droite, de façon à tourner autour du feu et à éviter le sentier. Il avança lentement et prudemment; de temps à autre, il s'arrêtait et écoutait attentivement. Quelquefois il collait son oreille sur la terre et restait ainsi pendant plusieurs minutes. Mais il n'entendait pas le plus léger bruit. Enfin, il jugea qu'il devait être près du feu qui avait excité sa curiosité. Le pétilllement d'un brasier le guida, et en quelques instants, il y était arrivé.

Il vit alors un spectacle qui le fit reculer d'horreur!

Une malheureuse créature humaine était attachée à un poteau, où elle avait été brûlée. Elle était aussi noire que la mort, et sa tête scalpée retomrait sur sa poitrine, de telle sorte que, de l'endroit où il était, Seth ne pouvait voir ses traits; mais il en voyait assez pour le faire frissonner, en songeant au sort affreux auquel il venait d'échapper. Toutes les chairs étaient consumées jusqu'aux genoux, et des os blancs et brillants pendaient des membres supérieurs crispés et noirs. Les mains attachées derrière le dos étaient restées intactes; mais tout le reste du corps était littéralement rôti! La fumée qu'il avait vue était celle de ce corps humain, dont Seth avait remarqué la mauvaise odeur bien longtemps avant qu'il n'en soupçonnât la cause.

« Grand Dieu! murmura-t-il; c'est la première fois que je vois une personne brûlée à un poteau... et j'espère, grâce au ciel! que ce sera la dernière!... Serait-ce un blanc? »

Après quelques évolutions prudentes, il gagna un endroit d'où il pouvait voir le visage du supplicié, et il éprouva un grand soulagement en découvrant que ce n'était pas un blanc.

« Grand Dieu! murmura-t-il... c'est la première fois que je vois une personne brûlée à un poteau... et j'espère, grâce au ciel! que ce sera la dernière!... Serait-ce un blanc? »

Après quelques évolutions prudentes, il gagna un endroit d'où il pouvait voir le visage du supplicié, et il éprouva un grand soulagement en découvrant que ce n'était pas un blanc.

(A suivre.)

## FEUILLETON DU « Journal du Lot » 123

## LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

VI  
Zéphirine travaille

— Ah! dit-il, vous me suiviez, je suis tombé dans un guet-à-pens.

— Est-ce bien comme cela que ça se dit, lorsqu'il s'agit d'un honnête homme qui traque un gredin?

Saint-Albin se sentit mordu au cœur.

— Je vois, fit-il, que je serai obligé de vous provoquer à mon tour.

— Ce sera curieux et édifiant. Cependant je fais tout ce que je puis pour rester calme et pour vous parler poliment; je ne suis pas brutal, quoique vieux soldat; c'est l'affaire de Zéphirine lorsqu'elle n'aime pas les gens.

— Soit, finissons-en.

— Sachez donc que ce journal est un

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

de mes amis et que je lui veux du bien; j'ignore par quel moyen vous vous êtes pris, mais à l'heure qu'il est le pauvre garçon doit être en terre.

— Vous êtes certain qu'il est mort?

— Lorsque nous sommes partis de Yerres, on le tenait pour tel; n'ayant rien à faire, je me suis engagé à le venger.

— Vous ne me connaissez pas, cependant... et...

— Et ce n'est pas le banquier qui m'a donné votre signalement, mais je l'ai eu sans lui et je vous ai suivi jusqu'ici; avouez que je n'ai pas été trop bête et que je vous ai amené assez facilement à mon désir.

— Quel est ce désir?

— Celui de vous planter le plus adroitement possible Zéphirine au milieu de la poitrine.

— Vous voulez m'assassiner?

— J'en aurais peut-être le droit, mais je ne suis pas votre juge; je ne suis que l'exécuteur de ses hautes-œuvres, et j'espère qu'avant peu vous irez rendre votre vilaine âme à son créateur, qui s'est bien certainement trompé le jour où il l'a sortie des limbes.

Saint-Albin, les mains crispées, se retenait visiblement pour ne pas bondir sur le commandant.

Evidemment, s'ils avaient été seuls il aurait tenté une attaque contre le vieux soldat; il était plus jeune, et il n'aurait

pas hésité à le précipiter à la mer.

Mais il craignait Rapinard et ses matelots, qui étaient évidemment les complices du commandant.

Se voyant le plus faible et à la merci de son ennemi sur ce bâtiment, il fallait luvoyer, gagner du temps, essayer d'atteindre l'Angleterre. Là, sur ce bord hospitalier, il invoquerait au besoin la police.

Ce plan fut vite adopté dans son esprit.

Il répondit au commandant d'un ton très radouci :

— Commandant, je vous ai laissé causer à votre aise; il est bon que vous sachiez un peu la vérité.

— Ah! ah! parlez.

— Je me suis battu loyalement avec M. Bernard, et j'ai même refusé le combat à l'épée, ce jeune ne connaissant pas cette arme. J'étais l'insulté cependant, et j'avais le choix des armes; en ce qui concerne le jeu, vous prétendez que je vous ai triché.

— Ça, j'en suis certain.

— Moi, je soutiens le contraire.

— Je l'affirme, et je vous ai souffleté publiquement, je vous offre réparation.

— Eh! bien, moi, commandant, je vous sais un homme loyal et franc, trop vif, certainement, et je vous excuse; aussi je ne me battrais pas avec vous.

Le commandant resta stupéfait.

— Vous ne vous battez pas? dit-il en pâlissant de colère.

— Au moins, avant qu'un jury d'honneur l'ait décidé.

— Vous moquez-vous? où diable aurons-nous un jury?

— En Angleterre...

— Ah! très bien, je comprends... vous voulez m'échapper encore une fois. Je la connais, et je serais trop jobard de vous lâcher quand je vous tiens.

— Je ne me battrais pas, répondit fortement Saint-Albin.

— Rapinard! cria le commandant.

Le patron arriva tout de suite.

— Faites monter sur le pont un sac de deux mètres de long et un boulet de trente-six.

— Pourquoi faire, commandant?

— Pour ensevelir le corps de ce lâche, qui ne veut pas se battre; et, puis, qu'il refuse d'y entrer mort, on l'y mettra vivant.

— Bien, fit simplement Rapinard.

Et il fit signe à un de ses hommes qui descendit à la cale.

Saint-Albin vit que cela était sérieux; une sueur froide courait sur son corps; il devenait impossible de reculer.

Il n'avait plus qu'une chance, tuer le commandant.

Dans sa valise, il avait les fameux pistolets à double culasse.

— Soit, dit-il, battons-nous, vous croiriez que j'ai peur. Toutefois, je pro-

teste contre la violence qui m'est faite.

— Oh! qu'à cela ne tienne.

— Et je réclame un droit que vous ne pouvez me refuser.

— Lequel?

— Celui de choisir les armes.

— Et vous choisissez...

— Le pistolet.

— Zéphirine ne veut pas, dit le commandant, en faisant un autre signe à Rapinard.

Celui-ci redescendit et remonta portant Zéphirine, qu'il offrit au commandant, et une épée de même force et de même longueur, qu'il présenta à Saint-Albin.

L'estroce la prit machinalement.

Alors, le commandant, sérieux lui dit :

— Monsieur de Saint-Albin, vous avez tué un jeune homme innocent pour de l'argent, je vais vous tuer à mon tour; si c'est un crime, Dieu me le pardonnera et s'il ne me pardonne pas, tant pis, je vais vous tuer tout de même.

— Amen! fit Rapinard.

— En garde!

Saint-Albin se décida tout à coup; ses yeux brillèrent, il eut un mauvais regard et tomba en garde avec souplesse, puis, fit un bond en avant, l'épée haute.

Le commandant s'attendait à quelque coup de traîtrise; il para ferme et rompit.

— Canaille! murmura-t-il.

En voyant ce combat sortit des règles et tourner en duel à l'américaine, Rapinard prit une troisième épée et attendit à deux pas des combattants.

Saint-Albin n'était plus un homme, c'était une lame vivante; il attaqua toujours avec force, avec rage, par des coups à droite, à gauche, jouant à la surprise. Au fond, il était froid et surpris du jeu ferme de son adversaire.

Zéphirine était toujours à la riposte.

Alors, il entra dans les coups de règles, gardant pour la fin quelques bottes secrètes.

Les matelots s'étaient rangés devant les habiles bretteurs.

— Ah! ah! fit le commandant, on devient sage, parce que l'on se fatigue.

— Tiens, fit Saint-Albin, vois si c'est de la fatigue, celui-là.

Et il poussa un coup droit en pleine poitrine.

Mais l'éternelle Zéphirine était là, ferme, si ferme qu'elle lia l'épée de Saint-Albin et l'envoya à dix pas.

— Ramassez-là, dit le commandant, vous pourriez dire au diable que je ne vous ai pas assassiné.

Saint-Albin, furieux, reprit son épée et vint se replacer devant le commandant, qui n'avait pas bougé de sa place.

(A suivre.)